## Police cantonale bernoise

Ressources et prestations de service



Domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce Case postale 3001 Berne +41 31 638 60 60 www.police.be.ch

# Demande de permis d'acquisition d'armes

en vue d'acquérir une arme ou un élément essentiel d'arme respectivement plusieurs armes ou plusieurs éléments essentiels d'armes (art. 8 ss LArm et art. 15 ss OArm)

Requérant(e)			
Nom		Prénom(s)	
Date de naissance		Nom de célibataire	
Lieu d'origine		Nationalité	
<u> </u>			
Catégorie de permis de	séjour pour les ressort	issants et ressortissantes étrangers	
□в □с	-	<u> </u>	
Rue, n°		NPA, Localité	
Adresse(s) durant les de	eux dernières années		
N° AVS		Adresse e-mail	
Téléphone		Mobile	
Informations complém	entaires sur la demai	nde	
Raison de l'acquisition	<ul> <li>Le tir sportif, la</li> </ul>	- Le tir sportif, la chasse ou la collection	
	– Autre raison:	Autre raison:	
Raisons complémentaires	<ul> <li>Reprise de l'ar</li> </ul>	- Reprise de l'arme personnelle de l'armée	
		- Permis d'acquisition d'armes pour un permis d'importation	
	D' 1 ''		
Description de l'arres			
Type d'arme/élé		ntiel d'arme (si déjà connu)  Marque/Modèle	
	illent essentiel	mai que/modele	
1.			
2.			
3.			

### Police cantonale bernoise

Ressources et prestations de service



### Information

#### Devoir d'annoncer les données personnelles

L'Office central des armes gère le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des ressortissants étrangers non titulaires d'un permis d'établissement (DEWA: art. 32a let.a LArm) et le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des personnes domiciliées dans un autre Etat Schengen (DEWS; art. 32a let. b LArm). Les données DEWS sont envoyées aux autorités compétentes responsables des pays liés par les accords d'association de Schengen pour des personnes ayant leur domicile dans un des Etats de Schengen. Les données DEWA peuvent être transmises aux autorités du lieu de domicile ou du pays d'origine ainsi qu'à d'autres autorités à l'étranger et en Suisse pour remplir leurs conditions légales. Les informations et les décisions juridiques s'appliquent en vertu de la LPD – ci-après – Loi sur la protection des données. (RS 235.1).

## Devoir d'annoncer de l'aliénateur

Toute personne qui aliène une arme ou un élément essentiel d'arme doit, dans les 30 jours qui suivent la conclusion du contrat, faire parvenir une copie du permis d'acquisition d'armes de l'acquéreur à l'autorité émettrice.

#### Dévolution successorale

Toute personne qui acquiert des armes ou des éléments essentiels d'armes par dévolution successorale doit demander un permis d'acquisition d'armes dans les six mois, sauf si, pendant ce délai, elle aliène l'objet en question à une personne autorisée. La demande de permis d'acquisition d'armes doit être accompagnée d'une liste indiquant, pour chaque engin, le type d'arme, le fabricant, le calibre, la désignation et le numéro de l'arme. La liste doit être signée par le représentant du défunt ou de la communauté héréditaire.

## A annexer à cette demande

- Copie d'un passeport valable ou d'une carte d'identité valable;
   pour les étrangers ayant une autorisation de séjour en Suisse; une copie de ce titre de séjour;
- Les personnes domiciliées à l'étranger et les ressortissants étrangers domiciliés en Suisse sans permis d'établissement doivent fournir une attestation officielle de leur pays de domicile ou d'origine les habilitant à acquérir l'arme demandée ou l'élément essentiel d'arme.

## Confirmation/signature

Je certifie avoir répondu conformément à la vérité aux questions et confirme que:

- je ne suis pas protégé(e) par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude;
- je ne souffre d'aucune maladie qui pourrait accroître les risques d'une utilisation abusive d'une arme, telle qu'une dépendance aux médicaments, à l'alcool ou aux stupéfiants.

J'autorise l'autorité compétente de vérifier les informations notamment auprès de la police, des autorités pénales, des services de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que d'autres autorités administratives.

Lieu, date	Signature requérant(e)

A déposer auprès de: waffen-admin@police.be.ch

Police cantonale bernoise, Domaine spécialisé AEC, Case postale, 3001 Berne